

**PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022**

Date de la convocation : 20/06/2022.

Date d'affichage : 21/06/2022.

L'An Deux Mil Vingt-Deux,

Le vingt-neuf juin,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1^{ère} adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3^{ème} adjointe, Mme Chantal GENTY, 4^{ème} adjointe, Mmes Mélinda CORNE, Elisabeth LÉLU et MM. Benoit DEBRY, Michel PILOQUET, Pascal RIALLOT, Serge SOSIEWICZ.

Absents :

Mme Florence AUCOIN a donné procuration à Mme Chantal GENTY – 4^{ème} adjointe.

Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.

M. Patrick SAUTEREAU a donné procuration à Mme Anne-Marie BACHOLLET – 3^{ème} adjointe.

M. Frédéric ZALEWSKI a donné procuration à Mme Elisabeth LÉLU.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mai 2022.**

3 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Suite au décès de monsieur Michel PIGOURY : installation d'un conseiller municipal, nomination du nouveau conseiller communautaire et désignation du délégué dans les commissions communales et organismes extérieurs où siégeait monsieur PIGOURY.
- b) Commission de contrôle des élections : remplacement de madame Chantal GENTY élue adjointe.
- c) Urbanisme : convention avec le SIEEEN pour une prestation de délégué à la protection des données et désignation d'un référent communal.
- d) Création d'un relais réseau de radiotéléphonie BOUYGUES TELECOM : autorisation à l'entreprise SNEF Télécom pour l'augmentation de la zone de défrichement de 48 m² à 68 m².
- e) Règlement de la pêche au plan d'eau : mise à jour des lieux de ventes des tickets.
- f) Restaurants du Cœur Varzy : convention de mise à disposition du bâtiment communal rue St-Jean.
- g) Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements : choix du mode de publicité des actes pris par la commune à compter du 1^{er} juillet 2022.

4 **ADMINISTRATION FINANCES**

- h) Programme Petites Villes de Demain : opération de revitalisation du territoire (ORT), approbation du projet de convention, autorisation de signature de la convention Centralité Rurale en Région, demandes d'aides financières publiques complémentaires.
- i) Reconduction du transport scolaire pour les élèves internes au départ de Cosne-cours-sur-Loire : choix du prestataire pour l'année scolaire 2022/2023.
- j) Redevances d'occupation du domaine public 2022 (Bouygues Télécom, Enedis).
- k) Forêt communale : martelage et vente de la parcelle 14.1.

5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré onze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

M^{me} Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 MAI 2022

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ACTÉES LORS DE LA RÉUNION

- 1) **Délibération n° 2022-42** - Installation d'un conseiller municipal après un décès (commune de + de 1 000 habitants), mise à jour du tableau des conseillers municipaux et des conseillers communautaires au 29 juin 2022.
- 2) **Délibération n° 2022-43** – Elections commission de contrôle, désignation des cinq conseillers municipaux : Mme Mélinda CORNE et MM. Benoit DEBRY, Serge SOSIEWICZ, Patrick SAUTEREAU, Frédéric ZALEWSKI.
Approuvée à l'unanimité.
- 3) **Délibération n° 2022-44** – Convention relative à l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel, mutualisation avec le SIEEEN, Mme Karine TATEPOIRE-adjoint administratif territorial, nommée référente. Approbation du devis d'un montant de 3 930,00 € T.T.C correspondant au coût global réparti sur quatre ans.
Approuvée à l'unanimité.
- 4) **Délibération n° 2022-45** – Création d'un relais réseau de radiotéléphonie BOUYGUES TELECOM en forêt de Bouhy (section A 1593) – agrandissement de la zone de défrichement en raison des travaux projetés. La surface nécessaire passe de 48 m² à 68 m².
Approuvée à l'unanimité.

- 5) **Délibération n° 2022-46** - Modification du règlement du plan d'eau communal du Moulin Naudin portant sur les lieux de vente des tickets de pêche. Les cartes seront distribuées à la boulangerie (36 rue Delangle), au café de la poste (5 rue du faubourg de Marcy) et au camping pendant la saison d'ouverture.
Approuvée à l'unanimité.
- 6) **Délibération n° 2022-47** - Restos du Cœur VARZY, convention d'occupation à titre gratuit de la propriété communale 16 rue St-Jean, pour une durée d'un an renouvelable. Ce local sera destiné au seul stockage de produits non alimentaires. L'entretien du local sera à la charge de l'occupant qui produira une attestation d'assurance annuelle. La commune se réserve le droit de reprendre possession des lieux en respectant un délai de prévenance d'un mois.
Approuvée à l'unanimité.
- 7) **Délibération n° 2022-48** - Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Choix du mode de publicité des actes pris par la commune de VARZY à compter du 1^{er} juillet 2022, à savoir : par publication papier, consultation aux horaires d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie (dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants).
Approuvée à l'unanimité.
- 8) **Délibération n° 2022-49** – Travaux des écoles élémentaire et maternelle, demandes d'aides financières publiques complémentaires :
- 150 000 € dans le cadre du contrat cadre de partenariat (CCP) 2021-2026 entre le Conseil départemental de la Nièvre et la Communauté de communes Haut nivernais val d'Yonne (Programmation triennale 2021-2023),
 - 150 000 € dans le cadre de l'enveloppe « Centralité Rurale en région », auprès de la région Bourgogne Franche Comté ;
 - une demande de financement Effilogis de 87 000 € concernant les travaux de rénovations énergétiques, à la région Bourgogne Franche Comté par l'intermédiaire du SIEEEN ;
 - une demande de financement de 83 000 € de BEPOS concernant les travaux de construction à la région Bourgogne Franche Comté
 - dans le cadre de l'appel à projet « rénovation énergétique des bâtiments publics » déposé au SIEEEN, une demande d'aide de 50 000 € correspondant à la part travaux « réhabilitation de bâtiments de type ERP » ;
 - dans le cadre du Fond Haut Nivernais pour les Economies d'Energie (FHNEE) apporté par la Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne une demande de financement à hauteur de 10 000 €.
- Approuvée à l'unanimité.**
- 9) **Délibération n° 2022-50** – Autorisation de signature de la convention « Centralités rurales en région ».
- Le dispositif « Centralités » s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets « revitalisation des bourgs-centres » et de l'intervention régionale dédiée à l'habitat. Il s'intègre dans un contexte national du déploiement des « Petites Villes de Demain », et les orientations du SRADDET « Ici 2050 » adopté par la Région les 25 et 26 juin 2020 visant :
- La prise en compte de la transition énergétique et écologique,
 - Le renforcement des centralités par une action globale,
 - La gestion économe de la ressource foncière,
 - Le développement de l'attractivité régionale,
 - La coopération entre territoires au service de l'attractivité.

Il sera déployé sur la période 2022-2026

Le présent dispositif nécessite dans un premier temps la contractualisation d'une convention-cadre entre la commune, la communauté de communes et la Région.

Les projets portés sur le territoire ayant contractualisé une convention-cadre et disposant d'une stratégie globale de revitalisation, (datant de moins de 5 ans, faisant l'objet d'une vision partagée avec la communauté de communes, pluriannuelle, et transversale) pourront ensuite bénéficier de subventions octroyées par le Conseil régional (enveloppe de 500 000€).

En outre, une vigilance sera portée au critère de durabilité des projets qui devront respecter les critères de performance énergétique inscrits dans le règlement d'intervention.

En complément de ces critères de performance énergétique, la Région sera attentive, conformément au SRADDET Ici 2050, dans le choix des projets, aux mesures visant à accompagner les transitions et limiter l'impact sur l'environnement des projets.

Approuvée à l'unanimité.

- 10) **Délibération n° 2022-51** – Transports scolaires 2022/2023, reconduction du circuit pour les internes au départ de Cosne-cours-sur-Loire. Le prestataire retenu pour cette desserte hebdomadaire sera « Les PEP CFBC délégation de la Nièvre » moyennant un coût de 201,50 € par semaine. Les familles du 58 participeront à hauteur de 9,00 € par élève et par semaine et les familles domiciliées en dehors du département verseront la somme de 12,00 € par enfant.

La commune de Varzy renouvelle sa demande d'aide financière auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté qui participe à hauteur de 60 % des dépenses totales de l'année scolaire concernée (déduction faite des participations des familles).

Approuvée à l'unanimité.

- 11) **Délibération n° 2022-52** - Redevance année 2022, occupation du domaine public BOUYGUES TELECOM (pylône du Mont-Charlay). Pour cette année, la collectivité encaissera la somme de 2 777,65 €.

Approuvée à l'unanimité.

- 12) **Délibération n° 2022-53** – Redevance électricité année 2022, occupation du domaine public. La commune émettra un titre de recette auprès d'Enedis d'un montant de 221,00 €.

Approuvée à l'unanimité.

- 13) **Délibération n° 2022-54** – Forêt communale année 2022, martelage et vente de la parcelle 14.1.

Approuvée à l'unanimité.

- 14) **Délibération n° 2022-55** – Réhabilitation de l'école maternelle et construction d'une école élémentaire en bâtiment modulaire, attribution du marché du lot n° 5 « électricité » à l'entreprise SARL GALLOIS Robert et Associés moyennant la somme de 59 212,00 € H.T. soit 71 054,40 € T.T.C.

Les lots 1, 2, 3, 4, 6, 7 sont déclarés infructueux. Une nouvelle consultation sera effectuée dès le 30 juin. Les entreprises pourront répondre à l'appel d'offres jusqu'au lundi 25 juillet 2022, 12 heures.

Approuvée à l'unanimité.

5 – **QUESTIONS DIVERSES**

- ↳ Reprise le 4 juillet des travaux par l'entreprise MORINI concernant l'espace public rue de Vézelay.
- ↳ Démarrage du chantier de désamiantage et de démolition du bâtiment modulaire à l'école élémentaire le 5 juillet 2022.
- ↳ Peinture des huisseries du musée à compter du 19 septembre 2022 avec sécurisation au préalable des œuvres par le service de la Conservation Départementale des Musées.
- ↳ Vidange de l'étang avant le 1^{er} novembre 2022 (date fixée par la DDT) et travaux sous l'égide du SMYB prévus en 2023 pour la dérivation du ruisseau de la Sainte-Eugénie.
- ↳ Le 13 juillet : retraite aux flambeaux (départ à 21 h place du marché) feu d'artifices au plan d'eau à 23 heures et bal populaire au stade municipal de football.
Le 14 juillet : repas républicain dans la cour du château dès 12 h 30 et animations pour les enfants en cours d'après-midi.
- ↳ Possibilité d'activité escalade pour les enfants en période scolaire et/ou péri-scolaire. Une convention pourrait être passée avec le Comité Territorial Nièvre Montagne Escalade à la rentrée de septembre 2022.
- ↳ Projet d'installation d'un parc éolien sur des propriétés privées situées à Marcy et à Varzy. Monsieur le Préfet consultera les communes aux alentours afin qu'elles donnent leurs avis.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.

Transmis aux conseillers municipaux : le 8/07/2022

Affichage : le 8/07/2022

Procès-verbal arrêté le
(date de commencement de la séance suivante)

La secrétaire,
Anne-Marie BACHOLLET



Le Maire,
Gilles NOËL